

PROCES VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS
EN DATE DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le douze juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 juillet 2021

Etaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES (à partir de 21h35), M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES,

Absents excusés : Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Jean-Marc DELOUVRIÉ

Procuration : M. Jean-Marc DELOUVRIÉ donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE donne procuration à M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme VERNHES Jeannine, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Aucune remarque n'a été faite concernant le compte-rendu du dernier Conseil Municipal en date du 14 juin 2021. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

2 - DÉGÂT DES EAUX À LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du problème survenu, la veille, à la boulangerie, une fuite d'eau importante s'est produite au sous-sol de la boulangerie. Le Maire explique que l'eau sort du mur côté route, les pompiers ont dû intervenir pour pomper l'eau au sol, environ 8 cm. Actuellement, on ignore d'où peut provenir cette fuite. Mr CAGNAC va demander aux employés de commune de vérifier les réseaux de la rue et contacter SUEZ pour le réseau d'eau potable.

3 - TERRAIN A VENDRE

Délibération n°20210712_01

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. et Mme DAMOURS Bernard et Sylvie qui souhaitent se porter acquéreur de la parcelle AB 499, située dans le lotissement de la Viadène pour y construire leur résidence principale.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder la parcelle AB 499 d'une surface de 1446 m² à M. et Mme DAMOURS Bernard et Sylvie au prix de 7,50 euros le m², soit 10845 euros.

Un relevé des canalisations ayant emprise sur le terrain sera effectué et des servitudes pour droit de passage des canalisations devront le cas échéant être prévues dans l'acte de vente.

4 - DOMAINE DE SANGAYRAC

Délibération n°20210712_02

Tout d'abord, Monsieur le Maire informe des problèmes de santé de Delphine MARC, elle doit subir une importante opération.

Ensuite, M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Delphine Marc, gérante du Domaine de Sangayrac, lui a fait part de ses difficultés depuis les restrictions mises en place avec l'épidémie de Covid 19. Elle n'a pas pu bénéficier des aides mises en place par la Région et la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal reconnaît que depuis la prise de gérance par Mme Marc de cette structure, l'établissement a retrouvé une clientèle et une réputation. Il souhaiterait néanmoins avoir un état des résultats des trois dernières années.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réduire la participation du Domaine de Sangayrac à 25% concernant les factures d'électricité pour l'année 2021, sous réserve que Mme Marc fournisse les résultats d'exploitation 2018 à 2020.

5 - PLAN RELANCE ECOLE

Délibération n°20210712_03

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Plan de Relance élaboré par la gouvernement suite à l'épidémie de Covid 19, celui-ci a lancé un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Cet appel à projet se décompose en 2 volets : un volet équipement/socle numérique de base et un volet services et ressources numériques.

En concertation avec la directrice de l'école, il a été décidé de candidater à cet appel à projet sur la base de quatre ordinateurs et d'un vidéoprojecteur interactif pour le volet équipement pour un montant de 5183 euros , et d'un abonnement à une plateforme de ressources numériques pour les écoles pour un montant de 160 euros annuels pour le volet services.

Le volet équipement est subventionné par l'Etat à hauteur de 70% et le volet services à 50%.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce projet et autorise M. le Maire à signer les devis et conventions en relation.

6- DEPART A LA RETRAITE-SECRETAIRE DU COLLEGE

Délibération n°20210712_04

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Jeanine Abriol, secrétaire du collège de la Viadène depuis 40 ans, a posé ses droits à retraite pour la rentrée scolaire 2021/2022. Mme Abriol est à ce poste depuis la création du collège et a été une figure majeure de la réussite de l'implantation de cette structure et de sa pérennisation sur le territoire de la Viadène. Ce collège, voulu et créé par les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux au début des années 80 pour combler un désert éducatif et malgré la réticence des instances administratives compétentes, a réussi à devenir un établissement dont la qualité de l'enseignement et de la vie éducative est reconnue dans tout le département.

Mme Abriol, par son implication professionnelle a largement contribué à cette réussite, tout en participant également activement à l'organisation d'événements au bénéfice des activités periscolaires des élèves (financement de voyages scolaires...)

Il semble donc normal que le conseil municipal exprime sa reconnaissance à Mme Abriol, au nom des habitants de la commune, et à cet effet M. le Maire propose d'offrir à Mme Abriol un bon voyage de 300 euros pour qu'elle puisse profiter pleinement de sa retraite.

Où cet exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon cadeau voyage de 300 euros à Mme Jeanine Abriol.

7 - DÉCISIONS MODIFICATIVES

DÉLIBÉRATION N°20210712_05

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'arrivée d'un nouveau boulanger et à la cession du four de la boulangerie, il est possible de réviser les prévisions budgétaires du budget boulangerie, notamment pour pallier à des petites réparations de matériel.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Vote de crédits supplémentaires– FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Section	Chap	compte	libellé	montant
Dépenses	'011	615228	Entretien autres bâtiments	4 950,00
Recettes	75	752	Revenu des immeubles	4 950,00
Dépenses	21	2132	Immeuble de rapport	15 000,00
Recettes	'024	'024	Produit des cessions	15 000,00

8 – BOULANGERIE

Suite au départ du boulanger LECOEUR, et à l'état des lieux, le Maire rappelle qu'il reste du matériel non repris par l'entreprise de location.

M. le Maire est autorisé à céder le fermento-levain au meilleur prix. Cette autorisation ne nécessite pas de délibération car entrant dans le cadre des délégations données au maire.

09 - BIENS SECTIONNAUX

Pas de délibération

Mr POUGET rappelle le dossier en cours au sujet du corps de ferme en vente à la Graillerie appartenant à Mr COMBETTES Laurent, Mr POUGET doit contacter le géomètre afin de vérifier qui prend en charge les frais. Mr POUGET demande au conseil municipal à quel prix peut-on céder les biens sectionnaux en question, au vu de la destination des terrains, Mr POUGET propose 0.50 € le m² pour la partie ALAZARD et 0.80 € le m² pour la partie COMBETTES.

10 - PRESTATIONS DE SERVICES/CONVENTION/ANIMATIONS VIADENE

Délibération n°20210712_07

Monsieur le Maire rappelle le projet de territoire avec les 6 communes de la Viadène : Dans le cadre du développement touristique commun, les communes de la Viadène (Campouriez, Florentin la Capelle, Huparlac, Montézic, St Amans des Côts et Saint Symphorien de Thénières) souhaitent créer une dynamique au niveau de la pratique sportive et de la découverte du territoire en recrutant un animateur territorial ayant pour mission la mise en place, la coordination, la gestion et le développement d'un programme d'animations estivales et la création d'animations à valeur ajoutée pour le territoire. Les services et équipements concernés par l'exécution de cette prestation sont :

- service : animatrice de territoire
- équipements situés sur la commune de St Amans des Côts : bureau situé dans les locaux de la commune de St Amans des Côts, matériel administratif et équipements pour l'animation

Afin de mutualiser le service, une convention de prestation de services doit être prise entre la commune de St Amans des Côts et les communes de Campouriez, Florentin la Capelle, Huparlac, Montézic et Saint Symphorien de Thénières. Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de la convention de prestation de services et propose de la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Vu les dispositions du CGCT notamment l'article L.5111-1,

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services, proposée, et généralement faire le nécessaire.

11 – QUESTIONS DIVERSES

-Pots d'accueil : Les membres du conseil municipal ont défini les jours et horaires des pots d'accueil au camping de St Amans des Côts comme ci-après :

- le 18-07-21 : Jean MARTY
- le 25-07-21 : Elisabeth BROUZES et Christian CAGNAC
- le 01-08-21 : Didier CASSAGNES
- le 08-08-21 : Frédéric BARTHES
- le 15-08-21 : Jeannine VERNHES
- le 22-08-21 : Jeannine VERNHES

-PLUI : Mr CAGNAC informe le dossier PLUI est en cours, les carnets communaux ont été déposés auprès de la Communauté de Communes début juillet.

-Suite au pot des nouveaux commerçants qui a eu lieu le , Mme VERNHES demande s'il y a eu des retours. A la connaissance de Mr CAGNAC, pas de retour.

_Mr POUGET informe les membres du conseil municipal que la messe pour la paroisse de St Juéry aura lieu dimanche 18 juillet à 10 h 30 suivi d'un vin d'honneur avec fouace.

_Mme BROUZES signale que l'association d'escalade a reçu à nouveau un courrier demandant le bilan pour le versement de la subvention. Mr CAGNAC conseille que l'association contacte directement le secrétariat de mairie.

Fin de la séance à 22h20

Le Maire,
Christian CAGNAC

La Secrétaire,
Jeannine VERNHES

M. CAGNAC	M. NAYROLLES	M. CASSAGNES	M. POUGET
Mme SEGARD- MAYEUX	M. LAVERGNE	M. BARTHE	Mme LEMAIRE
Mme VERNHES	M. DELOUVRIÉ	M. CASEJUANE	M. MARTY
M. G VAYSSIÈRE	M. C VAYSSIÈRE	Mme BROUZES	